TL 6589

TL6589-1

NATIONS UNIES · UNITED NATIONS

SERVICE DE L'INFORMATION · OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE
INFORMATION SERVICE · UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Communiqué de presse HR/2851
14 août 1991

Timor

LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINOTITES POURSUIT SON EXAMEN DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE ENTIER

La Sous-Commission a entendu ce matin les dénonciations par les ONG des violations des droits de l'homme dans divers pays. Les experts se sont inquiétés de la résurgence d'affrontements ethniques, raciaux et religieux porteurs de nouvelles menaces pour les droits de l'homme. Le débat a également porté sur les conséquences pour les droits de l'homme de l'émergence de nouveaux rapports de force à l'échelle mondiale, l'affaiblissement du droit au développement, la question de l'intervention humanitaire et la sélectivité dans l'examen des violations des droits de l'homme.

M. Rajindar SACHAR (Inde), Mme Fatma KSENTINI (Algérie), M. Gilberto VERGNE SABOIA (Brésil), M. Theo VAN BOVEN (Pays-Bas), M. Claude HELLER (Mexique), experts de la Sous-Commission sont intervenus, ainsi que les ONG suivantes: Minority Rights Group, Conseil international de Traités indiens, Habitat International Coalition, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples, Mouvement international des Faucons.

Le débat sur ce point 6 de l'ordre du jour se poursuivra ce mercredi 14 août à 15 heures. Le Groupe de travail sur la détention se réunira ce soir à partir de 19h30.

Aperçu du débat

M. Robert IMBRIANO (Minority Rights Group) déclare que la Somalie est en danger. Des milliers de personnes ont été exécutées; 300.000 personnes environ ont été déplacées ou se sont réfugiées en Ethiopie. Vingt années de violations massives des droits de l'homme ont conduit à une guerre civile qui a dévasté la Somalie. Ce déplacement à grande échelle a éloigné des Somalis

.../...

Les communiqués sont destinés à l'information; ils ne constituent pas des documents officiels
For use of information media; not an official record

non seulement de leurs foyers et de leurs terres, mais aussi de toute participation à la vie politique du pays et de leur droit au développement. Dans le nord, la Somalie est menacée de sécession, la guerre civile fait rage dans le sud du pays. Afin d'encourager la promotion des droits de l'homme et la stabilisation, M. Imbriano recommande notamment qu'une assitance humanitaire urgente soit accordée au peuple somali sous un contrôle international.

Mme Maria DEL ROSARIO-TOJ (Conseil international de Traités indiens) attire l'attention sur l'augmentation des violations des droits de l'homme au Guatemala, malgré la mise en place d'un gouvernement civil. L'ouverture de négociations entre le gouvernement, l'armée et l'UNRG a créé un certain espoir mais ne justifie pas l'impunité dont jouissent ceux qui ont systématiquement agressé les démocrates, les syndicalistes et les religieux ainsi que les populations autochtones. L'armée enrôle les jeunes de force, des arrestations et séquestrations arbitraires sont pratiquées, des assassinats d'enfants perpétués par les escadrons de la mort, les militants humanitaires et leurs familles sont menacés par la police.

M. Mielon KOTHARI (Habitat International Coalition) estime que le droit de chacun à la sécurité au foyer constitue un droit fondamental. Or, des expulsions en masse sont effectuées régulièrement dans certains pays. Habitat International est très préoccupé par la croissance de ce phénomène. Il y a un milliard de personnes que les Nations Unies reconnaissent sans abri ou mal logées. L'expulsion forcée précède presque invariablement des célébrations d'événements internationaux. Ainsi, en préparation de la commémoration, en 1992, du 500 ème anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb dans les Caraïbes, 120.000 personnes ont été expulsées de leurs foyers dans la République dominicaine. Par ailleurs, si des mesures de prévention ne sont pas prises, des milliers de personnes risquent de se retrouver sans abri, avec la tenue, à Rio en 1992, de la Conférence des Nations Unies sur le développement et l'environnement (CNUED).

M. Rajindar SACHAR (expert de l'Inde) est choqué par l'appréciation portée par le représentant des Etats-Unis sur les travaux de la Sous-Commission telle que l'a rapportée la presse. Il fait remarquer la réticence des Etats-Unis, qui se posent en champion des droits de l'homme, à ratifier les pactes relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels. Il condamne le fait que la démocratie n'ait pas vu le jour au Koweït et la façon dont sont traités les prisonniers. L'Iraq ne doit pas être seul à être condamné pour les violations des droits de l'homme, d'autant que les censeurs d'aujourd'hui étaient les fournisseurs d'armes chimiques hier. Il dénonce les dépenses militaires et le surarmement qui réduisent d'autant les possibilités de fournir eau, nourriture et logement aux populations déshéritées d'Afrique et d'Asie.

Mme Hannah WU (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté) demande aux Nations Unies de cesser sa politique de "deux poids, deux mesures" dans la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Par sa résolution 384 (1975), le Conseil de sécurité demandait le retrait des forces indonésiennes du Timor oriental et réaffirmait le droit à l'autodétermination du peuple de Timor. L'Indonésie a envahi le Timor oriental en décembre 1975; 100.000 à 200.000 Timorais sont morts par suite du conflit. Des sources

.../...

fiables, telle qu'Amnesty international, attestent que des violations massives des droits de l'homme continuent à s'y produire. Le peuple du Timor oriental veut exercer son droit à l'autodétermination. La Ligue soutient l'appel au dialogue entre les parties concernées sous les auspices des Nations Unies.

M. C.M. EYA-NCHAMA (Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples) constate une amélioration de la situation des droits de l'homme en Somalie et en Ethiopie. Il estime que les guerres en cours ne doivent pas conduire à la partition de ces Etats. Il s'inquiète de la situation au Soudan, au Libéria et au Mozambique. Il rappelle la lutte du peuple malgache pour l'indépendance puis pour la démocratie. Il demande à la Sous-Commission de faire pression sur le gouvernement de Madagascar pour qu'il convoque une conférence nationale constituante. Il dénonce la duplicité des grandes puissances qui arment les dictateurs puis interviennent pour raisons humanitaires.

Mme SALA BASSIOGI (Mouvement international des Faucons) évoque la répression terrifiante qui règne en Iran. Ainsi, au cours des sept premiers mois de l'année, on a compté 641 exécutions par des moyens brutaux ou par pendaison. Des prisonniers politiques sont exécutés sous des accusations de crimes de droit commun. Les assassinats politiques commandités par Téhéran en dehors de l'Iran ont augmenté: les traducteurs japonais et italiens de Salman Rushdie, Kasem Rajavi et plus récemment Chapour Bakhtiar. Les femmes iraniennes sont soumises à des traitements cruels et dégradants. En une année, le nombre des exécutions a triplé, les arrestations arbitraires et la torture continuent; les assassinats politiques des exilés ont augmenté.

Mme Fatma KSENTINI (expert de l'Algérie) considère que la protection internationale des droits de l'homme a progressé, que les prérogatives des Etats ont reculé face au droit international et aux revendications des individus et des peuples, que l'audience des instances consacrées aux droits de l'homme s'est accrue et que les ONG y ont acquis le droit d'expression. Mais les deux principes cardinaux qui fondent les droits de l'homme: le droit des peuples à l'autodétermination et le principe de non-discrimination sont violés depuis des décennies par l'apartheid et par le sort fait aux Palestiniens, sans que la communauté internationale y puisse rien. Elle fait état des violations systématiques par Israël du droit humanitaire et international, avérées par les rapporteurs spéciaux, l'OIT, le CICR, les ONG. Elle rappelle les exigences du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, de l'intégrité territoriale du Liban, et de la présence des Palestiniens dans toute négociation de paix. Dans un second point, Mme Ksentini évoque l'exploitation des droits de l'homme à des fins politiques, issue du conflit Est-Ouest. On peut craindre que la fin du système bipolaire n'entraîne la création d'un nouveau rapport de force en défaveur du tiers monde. En atteste la différence de traitement dont on a fait preuve au Moyen-Orient à l'égard des peuples comme des régimes.

M. Gilberto V. SABOIA (Expert du Brésil) estime que l'examen du point 6, point fondamental de l'ordre du jour, doit rester inchangé car il donne l'occasion d'un débat général ouvert sur la situation des droits de l'homme dans le monde. Des tendances positives ayant vu le jour du fait de la

.../...

cessation ou du début de réglement de certains conflits, il faut espérer que la perspective de la tenue d'une Conférence internationale au Moyen-Orient permettra au peuple palestinien de recouvrer ses droits légitimes. Il y a une acceptation plus étendue du pluralisme politique. En revanche la situation des droits de l'homme dans certaines parties du monde continue à être préoccupante: en Europe de l'Est on note une résurgence des formes radicales du nationalisme, de la xénophobie, de l'intolérance. Les gouvernements ne sont pas la seule source des violations des droits de l'homme. Des actes commis ou commandités par des groupes ou des individus mettent en péril la stabilité et les institutions démocratiques de pays entiers. Des phénomènes comme le terrorisme, la criminalité liée à la drogue, la corruption menacent la paix sociale et le bon fonctionnement des systèmes judiciaires.

M. Claude HELLER (expert du Mexique) constate des progrès concrets dans plusieurs pays d'Europe et du tiers monde et la diffusion d'une culture des droits de l'homme. Mais le nouvel ordre mondial et les progrès de la paix ne s'accompagnent pas d'une amélioration économique. La question de l'intervention appelle un débat. Par le passé, la non-ingérence a souvent été invoquée par des pays qui voulaient cacher certaines de leurs pratiques. En outre, les Nations Unies peuvent jouer un rôle de médiateur pour permettre des négociations et mettre fin à un conflit. C'est le cas en El Salvador où les Nations Unies auront la responsabilité de vérifier le respect des accords. Un mécanisme du même type est amorcé au Guatemala. La communauté internationale doit poursuivre dans ce sens.

M. Theo VAN BOVEN (expert des Pays-Bas) note que, globalement, des progrès ont été réalisés vers la démocratie, la primauté du droit et le pluralisme politique. Toutefois, dans certaines sociétés, il règne une démocratie de façade car le pouvoir réel est détenu par des institutions non démocratiques. Quand on évoque le nouvel ordre mondial, il faut éviter l'amalgame. Ainsi après la guerre du Golfe, il est inquiétant de noter l'absence de tout mécanisme de surveillance dans une situation où les Nations Unies ont une responsabilité particulière. L'ONU a été sélective, mais il vaut mieux agir quand c'est possible que de ne pas agir du tout. A propos de la responsabilité des Etats, on a tendance à montrer du doigt les pays les plus pauvres et les plus faibles. Pourquoi ne pas mettre aussi en évidence la responsabilité des cinq pays membres du Conseil de sécurité? En France et au Royaume-Uni, le traitement des étrangers, des réfugiés et des demandeurs d'asile ne répond pas aux normes humanitaires internationales. En Chine, on déplore le grand nombre des prisonniers politiques et des exécutions, l'interdiction des mouvements démocratiques, la répression au Tibet. L'Union soviétique a utilisé la force armée contre les Etats baltes, en Azerbaidjan et au Nagorno Karabagh. Aux Etats-Unis, pays le plus riche du monde, on peut signaler le nombre croissant des sans-abri, la détérioration des droits sociaux, les conditions de détention. M. van Boven appelle l'attention de la Sous-Commission sur l'impunité des crimes en Amérique latine, les risques et les dangers de l'interventionisme humanitaire.

* *** *